



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Auprès du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

Réunion de la CLI du 20 juin 2011

Compte rendu

Compte rendu - Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

PRESENTS, REPRESENTES* ET EXCUSES**

Nom	Prénom	Titre / Fonction
Banchet	Gérard	Maire
Baraud	Patrick	Maire
Bergoz	Jacques	Maire
Berlioz	Jacques	Maire
Bernard	Nicole	Maire
Berthouard	Marcel	Maire
Blanc	Philippe	Chef de Mission
Bonnell	Claude	Adjoint au maire Les Haies
Bourson	M	/
Brenier	Robert	Adjoint au maire Les Roches-de-Condrieu
Brias	J	/
Buisson	André	Association "Vivre"
Buniazet	Jean Pierre	Adjoint au maire Condrieu
Cellard	Elisabeth	Maire
Chappelet	Agnès	EDF - chef de mission communication
Charvet	Francis	Maire
Corbadini	Louis	Conseiller Saint-Maurice
Cousin	Jean-Pierre	Adjoint au maire Pélussin
de Choudens	Henri	Président de l'Institut des risques majeurs
Desbordes	Roland	Président de la Criirad
Descamps	Xavier	EDF - Chef de Mission
Deyirmendjian	Grégoire	Chef de Division ASN Lyon
Di-Bin	Roberte	Maire
Dubouis	Jean	Collège des experts de la CLI
Duchamp*	Denis	Maire
Dugua-Martinez*	Isabelle	Maire
Étienne	Michel	Sauvons Notre Futur
Fischer	Stéphane	EDF - Chef de Mission SQ

Adresses e-mail masquées par Sauvons Notre Futur

Compte rendu - Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

PRESENTS, REPRESENTES* ET EXCUSES**

Ford	Dominique	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère
Gardet	Sandrine	Directrice Parc naturel du Pilat
Girardin	Jean-Claude	Président de l'association Sauvons notre futur
Girardon-Tournier	Lucette	Maire
Guerry*	Jean-Louis	Maire
Günther	John	AEPN
Hautier	Sébastien	EDF - Chef de Mission
Hayart	Dominique	Adjoint au maire
Ladavière	Marie-Jo	Adjoint au maire Vinzieux
Marin*	Albert	Maire
Martin	Serge	Syndicat C.G.T.
Mas	Patrice	EDF - Directeur du CNPE
Mignot**	Philippe	Conseiller régional
Moret	Claude	1er adjoint
Mouchiroud	Christiane	C. déléguée à l'environnement - Salaise
Navarre	Philippe	Sous-Préfet
Nemoz*	Jean	Maire
Nietto	Francis	EDF - Directeur délégué CNPE
Pageaux	Dominique	Adjoint au maire
Perrotin	Gérard	Adjoint au maire Salaise
Petitjean	Daniel	Conseiller Chanas
Pétrequin	Antoine	Médecin du travail
Pezet	Stéphane	ASN Lyon
Rault	Serge	Maire
Raymond	Jimmy	Secrétaire CHSCT
Rigaud	Daniel	Conseiller général
Roche	Edouard	Maire
Troncia**	Nadine	Maire
Viene	Jocelyne	Association "Vivre"

Adresses e-mail masquées par Sauvons Notre Futur

Compte rendu - Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la CLI du 13 décembre 2010.
- Prévisions budgétaires 2011 CLI de Saint-Alban.
- L'accident de la centrale de Fukushima au Japon nous interpelle et nous amène à nous interroger sur la sûreté de la centrale de Saint-Alban.
 - La centrale est-elle sûre ? Illustration par une présentation EDF montrant la prise en compte des retours d'expérience des événements antérieurs.
 - Quelle est la problématique sûreté soulevée par l'accident de Fukushima ? Illustration par présentation ASN.
 - Quel est l'objectif de l'audit de l'ASN ? Illustration par présentation ASN
 - Quelles sont les modalités de l'audit de l'ASN ? Illustration par présentation ASN.
 - Qu'est-ce que cet audit peut changer concrètement ? Illustration par présentation ASN / EDF.
- Bilan 2010 de la centrale de Saint-Alban ; illustration par :
 - Présentation ASN.
 - Présentation EDF.
- Questions diverses.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1 Introduction de la séance

Le Président Daniel Rigaud ouvre la séance en remerciant l'assistance d'être aussi nombreuse pour cette assemblée. Ensuite, il salue la présence pour la dernière fois de Monsieur le sous-Préfet Philippe Navarre, et le remercie vivement pour sa collaboration et sa participation régulière aux différentes réunions de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil.

Il explique que le délai de convocation de l'assemblée plénière de la CLI résulte du renouvellement du Conseil général : il a fallu attendre la désignation par l'Assemblée Départementale le 12 avril 2011.

Il présente l'ordre du jour.

Il exprime son souhait que l'échange soit le plus complet possible, que toutes les questions puissent être posées car nous avons beaucoup à travailler à la sûreté des installations nucléaires suite aux accidents de Fukushima et Tchernobyl.

2 Approbation du compte-rendu de la CLI du 13/12/2010

Le Président demande si les membres de l'assemblée souhaitent formuler des observations sur le compte-rendu de la CLI du 13/12/2010.

En l'absence d'observations, le Président conclut que le compte rendu est adopté.

3 Prévisions budgétaires 2011

Par Stéphane Bowie (Conseil général de l'Isère)

Stéphane Bowie commence par se présenter : son poste est Chargé de mission SDIS - Risques et sécurité pour le Conseil général de l'Isère.

À ce titre, il est en charge de l'animation des CLI en remplacement de Frédéric Dalvai appelé à d'autres fonctions.

Stéphane Bowie rappelle le budget présenté à la réunion du Bureau du 10 mai 2011 : le Conseil général de l'Isère a attribué un budget pour les 4 CLI de l'Isère de 120.000 €.

Le budget global estimé de la CLI de Saint-Alban est de 21.500 € pour l'année 2011. Ce budget n'est pas figé et des mouvements entre les lignes peuvent avoir lieu si nécessaires.

Le budget présenté est joint au compte rendu.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Conseil général de l'Isère a retenu la société Maison de Production 2028 pour l'exécution du marché d'accompagnement des CLI de l'Isère pour des missions de communications et d'expertises techniques.

Le Président Daniel Rigaud annonce le projet de diffusion de la Lettre d'Information de la CLI, après la réunion du Bureau au mois de septembre, sur les 48 communes du PPI. La communication est un des devoirs de la CLI.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

4 L'accident de la centrale de Fukushima au Japon nous interpelle et nous amène à nous interroger sur la sûreté de la centrale de Saint-Alban

- **Présentation : L'amélioration continue de la sûreté,**
par Stéphane Fischer (EDF). Les diapositives sont données en annexe.

Éléments de débats :

- Le Président Daniel Rigaud exprime sa déception car il attendait la réponse aux questions suivantes : en cas de tremblement de terre dans le secteur de Saint-Alban/Saint-Maurice l'Exil la centrale est-elle sûre ? en cas de chute d'avion, comment ça se passe ? Ces questions interpellent nos populations.
- M. de Choudens aborde le colmatage de l'alimentation du système de refroidissement et souhaite savoir qu'elles sont les améliorations réalisées pour la surveillance et pour la prévention.
 - M. Mas : l'installation de la centrale de Saint-Alban n'a pas été modifiée car sa configuration hydraulique est beaucoup plus favorable que celle de la centrale de Cruas. Ce dossier n'est pas refermé et sera éclairé suite aux inspections post-Fukushima et plus particulièrement par l'analyse des causes de la perte de la source froide.
 - M. Blanc : la fiabilité de l'existant a été examinée, c'est à dire le barrage filtrant et le dégrillage. La production d'électricité et la sûreté sont considérées en complémentarité : en cas de détection d'encrassement, les pompes de production sont coupées de façon à favoriser celles de sûreté. En anticipant l'encrassement des grilles, EDF atteint une conduite plus efficace d'un point de vue sûreté avec une diminution de la production.
 - M. Deyirmendjian précise qu'à Cruas 50 tonnes de plantes aquatiques ont été charriées par le Rhône au droit du CNPE en une nuit alors qu'en temps normal l'accumulation est de 5 tonnes par mois. À Cruas, à la suite de cet incident classé au niveau 2 de l'échelle INES, l'exploitant a fait l'acquisition d'un dégrilleur mobile supplémentaire et a modifié certaines règles de conduite afin de faire face à un tel afflux hors norme de plantes aquatiques. Enfin, EDF a entamé, au niveau national, une revue d'ingénierie concernant la source froide de la centrale de Cruas et plus généralement des autres centrales du territoire.
- M. Girardin pose trois questions : quelles sont les améliorations de la communication de crise, quelle référence est utilisée pour le tremblement de terre, comment est prise en compte la rupture du barrage de Vouglans ?

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- EDF : la rupture du barrage de Vouglans est prise en compte par des murets et des moyens de pompage. Cette rupture est cumulative dans le scénario avec la considération d'une crue centennale.

Pour faire face au tremblement de terre, les données historiques au droit de la centrale ont permis de dimensionner les équipements. Le retour d'expérience de Fukushima sera intégré. La centrale est en mesure de résister au séisme pour les bâtiments et matériels prévus pour cela à la conception.

- Le Président Daniel Rigaud rappelle qu'il faut revenir sans cesse sur ces questions de sûreté et que la CLI est là pour qu'on aille jusqu'au bout de celles-ci. Sur la sûreté nucléaire, à la fin d'une réunion, on ne pourra jamais considérer qu'une réponse définitive est apportée. Il propose de revenir régulièrement sur ces interrogations dans les réunions, du fait des retours d'expérience et de l'évolution des connaissances et des techniques, qu'il faut prendre en compte comme des éléments nouveaux.

➤ **Présentation : L'accident nucléaire de Fukushima Daiichi**

par Grégoire Deyirmendjian (ASN). Les diapositives sont données en annexe.

Éléments de débats :

- M. Roche rappelle les propos entendus lors d'un séminaire : imaginer l'inimaginable.
 - M. Deyirmendjian : La fusion partielle ou totale en cascade du cœur de 3 réacteurs nucléaires à l'issue d'une double agression externe constituée par un tremblement de terre de niveau 9 sur l'échelle de Richter et un tsunami d'une hauteur de 15 à 20 mètres de haut au droit de la centrale nucléaire ayant entraîné la perte du refroidissement et alimentations électriques est un phénomène nouveau dont il faudra tirer un retour d'expérience approfondi. En outre, ce retour d'expérience devra prendre en compte la situation des piscines d'entreposage qui ont également posé des problèmes dans le cadre de l'accident de la centrale de Fukushima Daiichi.
- M. de Choudens : où les piscines sont-elles situées en France et sont-elles protégées par l'enceinte de confinement ?
 - M. Deyirmendjian : à la différence de celles des réacteurs de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, en France les piscines d'entreposage sont situées dans un autre bâtiment que le bâtiment réacteur. Cependant, en France, le bâtiment des piscines n'est pas de la même qualité que le bâtiment réacteur.
- M. de Choudens : les piscines sont-elles assurées contre le séisme ?

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- M. Deyirmendjian : Les piscines sont dimensionnées pour résister au séisme de dimensionnement de l'installation. Mais en cas d'agressions externes, le confinement de la piscine n'est pas aussi bien assuré que celui du bâtiment réacteur.
- M. Dubouis : est-ce que les installations nucléaires à vocation militaire sont concernées par les évaluations complémentaires de sûreté de l'ASN ?
 - M. Deyirmendjian : une installation nucléaire de base à vocation militaire s'appelle une installation nucléaire de base secrète et est soumise au contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense (ASND). Les installations nucléaires de base secrètes ne sont pas concernées par les évaluations complémentaires de sûreté menées par l'ASN. Sur le site nucléaire du Tricastin, le traitement des déchets et des effluents d'installations nucléaires de base est assuré par l'installation nucléaire de base secrète. L'ASN travaillera ainsi avec l'ASND dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté sur les installations communes et sur la gestion opérationnelle des situations d'urgence.
- M. Girardin : la fusion des cœurs de la centrale de Fukushima est sous-estimée d'après mes informations, et les cuves sont percées.
 - M. Deyirmendjian : la fusion des cœurs a été annoncée immédiatement après l'événement. Dans les jours qui ont suivi, des estimations ont été données sur l'ampleur de ces fusions. Depuis peu, d'après les informations consolidées dont l'ASN dispose, il existe un doute sur l'intégrité de la cuve du réacteur n°1 qui pourrait avoir été percée.
- M. Busson : quel est le risque de l'allongement de la durée de vie des centrales ?
 - M. Deyirmendjian : on ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas d'accident nucléaire en France. On peut néanmoins en réduire la probabilité d'occurrence et en limiter les effets sur les populations avoisinantes en cas d'accident.
En France, il n'y a pas de durée de vie limite d'exploitation des centrales nucléaires imposée par la loi. Tous les 10 ans, l'exploitant doit néanmoins prouver à l'ASN que, malgré le vieillissement, les règles applicables sont encore respectées. Il doit en outre apporter à cette occasion des améliorations de sûreté à la lumière des meilleures pratiques internationales. Par exemple, pour le réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Tricastin une amélioration de la protection de la centrale vis à vis du risque d'inondation devra être apportée. L'affirmation selon laquelle la centrale est plus sûre aujourd'hui qu'il y a trente ans doit être nuancée : il faut en effet tenir compte du vieillissement des équipements qu'on ne peut pas changer (ex : cuve, enceinte de confinement).

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Aux États-Unis, une durée limite d'exploitation de 40 ans est fixée par la réglementation à l'origine. L'autorisation d'exploitation peut être prolongée jusqu'à 60 ans. Plus de la moitié des 104 réacteurs américains ont obtenu une prolongation d'exploitation jusqu'à 60 ans. Durant cette période, il n'y a quasiment pas d'amélioration de la sûreté car les standards applicables sont les standards initiaux.

- Le Président Daniel Rigaud souligne que cette question est fondamentale. Il y a le rôle de la CLI et celui des citoyens en général. La CLI, dans son secteur d'intervention, doit se donner tous les moyens pour s'assurer, visite après visite, que la centrale soit la plus sûre possible, tout en n'étant jamais sûr de rien. Le rôle dévolu à la CLI est de communiquer les informations qui lui sont données ou ses propres informations qui sera son travail dans l'avenir. Il y a des questions qui se posent. Après, il y a le débat général sur l'avenir des centrales nucléaires, sur l'énergie d'un pays, qui est un débat de société. À l'intérieur des CLI, il y a quatre collègues : les associations, les élus, les experts et les représentants syndicaux. Lors d'une prochaine assemblée, on proposera que le CHSCT du CNPE de Saint Alban / Saint Maurice l'Exil exprime son point de vue sur l'audit et sur la sûreté de la centrale parce qu'il est membre de la CLI. Ça c'est important. Ce sera le cas aussi des associations de défense de l'environnement, des élus et des experts.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

5 Bilan 2010 de la centrale de Saint-Alban

- **Présentation : Bilan annuel 2010 - Sécurité - Sécurité Radio Protection - Environnement,**
par Philippe Blanc et Xavier Descamps (EDF). Les diapositives sont données en annexe.
- **Présentation : Appréciation des résultats de l'année 2010,**
par Stéphane Pezet (ASN). Les diapositives sont données en annexe.
 - Le Président Daniel Rigaud souhaite reprendre les questions de bilan après l'inspection de revue de l'ASN de septembre 2011 car elles soulèvent des éléments qui intéressent directement la CLI.

6 Conclusion du Président Daniel Rigaud

Le Président Daniel Rigaud remercie l'assistance d'être restée présente malgré l'heure tardive.

Il remercie Agnès Chappelet, responsable de la communication de la centrale, qui quitte le site de Saint-Alban, et la remercie pour la coopération qui s'est déroulée de bonne façon.

Il remercie aussi Monsieur le sous-Préfet Philippe Navarre pour son action et l'invite à prendre la parole.

Monsieur le sous-Préfet Philippe Navarre se félicite de la bonne qualité de l'information donnée par la CLI, depuis 3 ans sous la présidence de Daniel Rigaud.

Il rappelle deux missions prioritaires du sous-Préfet : être attentif aux attentes et aux demandes des populations sur les territoires dont il a la charge et pouvoir assurer la gestion des crises.

Il a donc rempli son devoir en étant présent chaque fois qu'il en a eu l'occasion et chaque fois que cela l'aura mérité. C'est le cas ce soir pour alimenter l'échange et la relation de confiance.

Le Président de la CLI

Daniel Rigaud

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

